

UE – Le colza GT73 autorisé

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/08/2005

La Commission européenne a autorisé, pour 10 ans, le colza GM tolérant au Roundup (GT73) de Monsanto à l'importation (pour l'alimentation animale) et à la transformation (1). *“L'utilisation du colza GT-73 est déjà très répandue en Amérique du Nord, et aucun effet néfaste sur la santé et sur l'environnement n'a été rapporté”*, a précisé la Commission. Le 20 décembre 2004, sur 25 Etats membres, 13 se sont prononcés contre et six se sont abstenus : la majorité qualifiée n'ayant pu être atteinte, le dossier a été renvoyé à la Commission. L'autorisation est complétée par une recommandation adressée à Monsanto sur les mesures à prendre en cas de dissémination accidentelle, recommandation que les Amis de la Terre juge insuffisante. Précisons que le 25 juillet 2003, le Ministère de l'Agriculture français avait renouvelé le moratoire spécifique sur le colza GM - culture et importation de graines - au nom de la grande dissémination de cette plante (cf. contamination au Japon) et des croisements possibles avec des plantes sauvages apparentées (cf. Inf'OGM n°66). Seule l'importation d'huile de colza GM est autorisée.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ue-le-colza-gt73-autorise/